

Tarifs de la préparation au concours externe du 2nd degré

PACK1

Ecrits et Oraux

Formation de 130h

POSSIBILITE 1 :

- **Soit un virement bancaire unique** de 1500€
(téléchargez le RIB de l'ISFEC Île-de-France : ICI
dans le libellé du virement, indiquez :
NOM-Prénom-Prépa conc. ext. 2D)*

POSSIBILITE 2 :

- **Soit une demande de mise en place de 3 prélèvements automatiques**
 - 1er prélèvement de 500€, qui sera débité le 01/10/2025
 - 2nd prélèvement de 500€, qui sera débité le 01/11/2025
 - 3ème prélèvement de 500€, qui sera débité le 01/12/2025(complétez le mandat de prélèvement ci-dessous :
MANDAT SEPA à télécharger)

POSSIBILITE 3 :

- **Soit un chèque bancaire unique** de 1500€,
à l'ordre de ISFEC Île-de-France,
qui sera débité le 01/10/2025 (précisez au dos du
chèque votre NOM et Prénom + Prépa conc. ext. 2D)

Les chèques sont à envoyer à :

ISFEC Île-de-France
à l'attention de Mme Zoraida LE BAUT
39 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris.

PACK2

Uniquement écrits

Formation de 70h

POSSIBILITE 1 :

- **Soit un virement bancaire unique** de 1200€
(téléchargez le RIB de l'ISFEC Île-de-France : ICI
dans le libellé du virement, indiquez :
NOM-Prénom-Prépa conc. ext. 2D)*

POSSIBILITE 2 :

- **Soit une demande de mise en place de 3 prélèvements automatiques**
 - 1er prélèvement de 400€, qui sera débité le 01/10/2025
 - 2nd prélèvement de 400€, qui sera débité le 01/11/2025
 - 3ème prélèvement de 400€, qui sera débité le 01/12/2025(complétez le mandat de prélèvement ci-dessous :
MANDAT SEPA à télécharger)

POSSIBILITE 3 :

- **Soit un chèque bancaire unique** de 1200€,
à l'ordre de ISFEC Île-de-France,
qui sera débité le 01/10/2025 (précisez au dos du
chèque votre NOM et Prénom + Prépa conc. ext. 2D)

PACK3

Uniquement oraux

Formation de 55h

POSSIBILITE 1 :

- **Soit un virement bancaire unique** de 800€
(téléchargez le RIB de l'ISFEC Île-de-France : ICI
dans le libellé du virement, indiquez :
NOM-Prénom-Prépa conc. ext. 2D)*

POSSIBILITE 2 :

- **Soit une demande de mise en place de 2 prélèvements automatiques**
 - 1er prélèvement de 400€, qui sera débité le 01/10/2025
 - 2nd prélèvement de 400€, qui sera débité le 01/11/2025(complétez le mandat de prélèvement ci-dessous :
MANDAT SEPA à télécharger)

POSSIBILITE 3 :

- **Soit un chèque bancaire unique** de 800€,
à l'ordre de ISFEC Île-de-France,
qui sera débité le 01/10/2025 (précisez au dos du
chèque votre NOM et Prénom + Prépa conc. ext. 2D)